



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-210

Quel avenir pour la fête de lutte alpestre du Lac-Noir sur le site du Campus Lac-Noir ?

Auteurs :	Brügger Adrian / Riedo Bruno
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	12.09.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	12.09.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	16.01.2024

I. Question

Dans le communiqué de presse du 21 juillet 2023, nous avons pu lire que le dossier de la salle de sport triple sur le site du Campus Lac-Noir devait enfin avancer.

Comme il ressort également du communiqué, la construction de cette salle triple doit permettre d'accueillir plusieurs grands groupes en même temps.

Le Conseil d'Etat souhaite préserver l'équilibre entre l'utilisation des infrastructures par des civilistes et l'exploitation d'un centre cantonal de sport et de loisirs.

Au cours des dernières décennies, le Campus a régulièrement accueilli la seule fête de lutte montagne du sud-ouest de la Suisse, connue bien au-delà des frontières cantonales. La grande importance de cet événement dans le monde de la lutte alpestre est également très précieuse pour le tourisme et la notoriété de la région et de tout le canton. Cet événement attire des spectateurs de toute la Suisse. Il devrait donc être possible qu'il ait lieu aussi à l'avenir.

Dès lors, nous adressons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quel avenir la fête de lutte alpestre du Lac-Noir a-t-elle sur le site du Campus Lac-Noir ?
2. Le site actuel peut-il être accueillir cette manifestation à l'avenir, malgré une première réponse négative adressée au comité d'organisation en octobre 2022 ?
3. Est-il possible de conclure un contrat réglant l'accueil à long terme afin de garantir la sécurité en matière la planification pour les organisateurs ?
4. Un contrat réglant l'accueil à long terme et l'utilisation de l'infrastructure existante qui en découle pourraient-ils créer une situation gagnant-gagnant qui offrirait une sécurité tant aux organisateurs qu'au canton ?
5. La future salle triple disposera-t-elle d'un sol polyvalent pouvant être utilisé pour des manifestations sportives ou d'autres événements ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à nos questions dans les meilleurs délais et espérons vivement que la fête de lutte alpestre du Lac-Noir pourra continuer à avoir lieu sur son ancien et unique site.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat soutient l'organisation de la fête de lutte alpestre au Lac-Noir, qui est d'une importance notable pour notre canton. La pérennité de cette manifestation s'avère primordiale au vu de sa notoriété et de sa popularité.

Il rappelle également que le terrain sur lequel s'est déroulé la fête de lutte alpestre a été revalorisé (aplanissement, engazonnage, etc.) pour un montant de plus de 450 000 francs, afin de pouvoir être proposé aux utilisateurs sportifs du campus. C'est pourquoi il est important que la cohabitation entre la manifestation et le site du Campus soit discutée et qu'une solution convienne à l'ensemble des acteurs. Le Conseil d'Etat s'y attelle de manière résolue.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme suit.

1. Quel avenir la fête de lutte alpestre du Lac-Noir a-t-elle sur le site du Campus Lac-Noir ?

Les infrastructures de logements et d'autres espaces, comme les salles de théorie ou les vestiaires peuvent sans autre continuer à accueillir les lutteurs. Ceci ne remet absolument pas en question l'organisation de la fête de lutte. De nombreuses discussions ont eu lieu sur l'implantation de l'arène lors des prochaines éditions. Avec le déplacement du projet de salle triple à la place de l'ancienne salle de sport, l'espace qui accueille la manifestation se restreint encore considérablement.

Un compromis a depuis lors été validé par le Grand Conseil dans le courant novembre afin de poursuivre la cohabitation entre l'événement et les activités sportives du Campus. La construction d'un terrain de sport extérieur supplémentaire pour le Campus, qui est l'objet de cet arrangement, permettrait d'assurer à la fois les activités sportives des utilisateurs du campus et le maintien de la fête sur le terrain actuel.

2. Le site actuel peut-il être accueillir cette manifestation à l'avenir, malgré une première réponse négative adressée au comité d'organisation en octobre 2022 ?

Comme cela est précisé dans la réponse précédente, un compromis a été trouvé afin d'assurer la tenue de la fête de lutte pour le futur avec la construction d'un nouveau terrain sur la place de parc ou dans un espace tout proche du Campus.

3. Est-il possible de conclure un contrat réglant l'accueil à long terme afin de garantir la sécurité en matière la planification pour les organisateurs ?

Cela sera possible lorsque le projet de construction du terrain supplémentaire sera lancé et validé par les parties prenantes.

4. Un contrat réglant l'accueil à long terme et l'utilisation de l'infrastructure existante qui en découle pourraient-ils créer une situation gagnant-gagnant qui offrirait une sécurité tant aux organisateurs qu'au canton ?

Le projet pour un nouveau terrain extérieur sur le site du Campus doit encore être discuté avec la commune de Planfayon. Dans le cas où ce projet se concrétiserait, la situation initiale serait bien différente, avec des possibilités plus grandes pour les deux acteurs, à savoir le site du Campus et la fête de lutte alpestre.

5. *La future salle triple disposera-t-elle d'un sol polyvalent pouvant être utilisé pour des manifestations sportives ou d'autres événements ?*

La future salle triple disposera d'un sol sportif. Cependant, des manifestations seront possibles dans la salle en protégeant le sol. Pour précision, la place de sport extérieure couverte actuelle peut tout à fait servir à d'autres activités et elle peut même être agrandie par de grandes cantines. La fête de lutte en a d'ailleurs déjà profité.